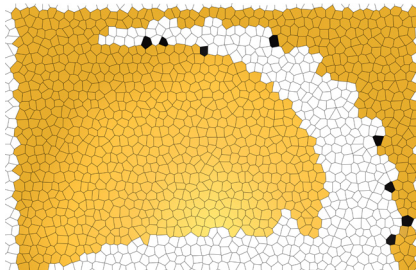


# Les Gens d'HMV



Feuille de liaison des agents du CIAS HMV et de la CCHMV. Chaque mois, un focus service et des news. N°9 - Août 2022

## La gestion de la Taxe de séjour L'interview de Laetitia Schmitter

Laetitia, tu as été gestionnaire de la Taxe de séjour en Haute Maurienne Vanoise pendant 5 années, quels retours d'expérience de ton passage au service Finances, sur le plan professionnel et humain, souhaites-tu partager avec les autres agents de la CCHMV ?

A la base le poste de gestionnaire Taxe de séjour est rattaché au service Finances. Néanmoins la destination de cette taxe dédiée uniquement au développement touristique faisait que ce poste était aussi très lié au pôle tourisme de la CCHMV. Cela m'a permis de m'intéresser aussi aux compétences touristiques gérées par l'intercommunalité et d'élargir mes centres d'intérêts.

En quoi a consisté ta mission et auprès de quels types de publics l'as-tu exercée ?

Ma mission consistait à mettre en place et organiser dans un cadre réglementaire la perception de la taxe de séjour, qui est collectée par les loueurs du territoire auprès des vacanciers et autres séjournants. J'étais donc en relation avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la partie réglementaire, le département, les élus, les loueurs particuliers, les professionnels de l'hébergement touristique, des agences touristiques telles que les organismes de classement étoilé et bien sûr le service comptabilité de la CCHMV avec lequel je travaillais directement.

C'est donc une mission où le relationnel est fondamental ?

Oui bien sûr, les loueurs sont nos intermédiaires auprès des vacanciers pour collecter la taxe et nous la res-



tituer. Il est primordial de bien les accompagner au mieux pour les soutenir dans leur rôle et dans les démarches obligatoires qu'ils doivent accomplir. Les loueurs sont en contact direct avec les vacanciers ; leurs retours sont donc importants à prendre en compte. Il est aussi important de leur faire comprendre l'utilité de cette taxe qui est dédiée exclusivement au développement du tourisme.

Quelle qualité faut-il avoir pour l'exercer ?

La rigueur est absolument nécessaire pour gérer comptablement parlant une régie de recettes qui fait rentrer plus d'1.200.000 € collectés par plus de 1000 intermédiaires et pour suivre, contrôler et vérifier les dossiers des loueurs et leurs déclarations. De plus, le gestionnaire taxe de séjour gère seul sa régie, ce qui implique une entière autonomie et de la réactivité notamment pour suivre les évolutions législatives et proposer des évolutions. Et un bon relationnel est primordial comme nous l'avons déjà évoqué plus haut.

Quelle part est la moins connue dans ton travail ?

Je pense que la partie de contrôle des déclarations et la prospection des hébergeurs non déclarés est méconnue. Cette partie de mon travail constitue pourtant une part très importante de mon temps de travail car il faut vérifier les versements des loueurs, l'ensemble des classements étoilés des logements sur lequel la taxe se base et repérer les loueurs non déclarés à l'aide de moyen souvent chronophage. Mais pour une perception optimale de la collecte et pour une équité entre les loueurs et les vacanciers, elle est indispensable.

Qu'est-ce qui te plaisait le plus dans ton travail ?

J'aimais l'autonomie du poste, avec de la rigueur on peut en effet travailler plus ou moins seul sur ce poste. Et malgré l'aspect obligatoire et contraignant de la taxe de séjour pour les loueurs et la difficulté à expliquer l'utilité de la taxe, j'aimais le relationnel avec eux.

Qu'est-ce qui te plaisait le moins ?

La difficulté à faire parfois comprendre aux loueurs les décisions, qu'elles viennent des élus ou des parlementaires.

Une satisfaction ?

Avoir fait évoluer la taxe et les outils à disposition des loueurs et du gestionnaire du service Taxe de séjour pour essayer de rendre la collecte plus simple et efficace et tendre à faciliter le parcours des loueurs pour remplir leurs obligations.

A cette question, Laetitia, nous avons déjà la réponse : « Si tu pouvais vivre une journée dans un autre service, tu choisirais lequel ? » Nous savons en effet que tu as demandé à changer de service, qu'à la CCHMV c'est possible dans le cadre de la « passerelle interne entre services », et que tu a intégré en août l'Assainissement Collectif à la CCHMV, après une semaine d'essai en juin. Quelles sont tes motivations ?

La volonté d'être plus active et sur le terrain. J'étais agricultrice avant d'intégrer la CCHMV ; j'avais besoin de retrouver un poste plus dynamique et en extérieur.



Quelle sera ta mission ?

Elle consistera à assurer avec mon binôme le bon fonctionnement technique de la station d'épuration de la Praz dans un cadre réglementé, intervenir en prévention et en maintenance sur ce site mais aussi sur le réseau souterrain des eaux usées de Saint-André à Aussois. Il s'agira aussi de participer au relationnel avec les usagers du réseau, au compostage de déchets verts, à l'approvisionnement en bois pour la filière bois-énergie de la CCHMV et plus secondairement répondre à des besoins du service Bâtiments.

Comment as-tu été accueillie dans ton nouveau service ?

Tous les agents des services techniques m'ont accueilli dans une ambiance chaleureuse et sympathique, me permettant de m'intégrer parfaitement malgré mon manque de compétences dans le domaine de l'assainissement.



Laetitia, on te souhaite une bonne continuation !

